



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE JESSICA FRANCE PARIS - Le 25 juin 2018 – 10H

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2017

Le projet de compte rendu est consultable sur le site du programme CAP'TRONIC à l'adresse suivante : <http://www.captronic.fr/Compte-rendu-AG-26-juin-2017.html> (dans le menu en haut de l'écran, choix « CAP'TRONIC » puis « PRESENTATION DU PROGRAMME » puis « RAPPORTS d'ACTIVITE » puis « COMPTE-RENDU AG 26 juin 2017 »)

0. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
1. Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
2. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2017, du rapport moral et du rapport financier pour 2017 ; approbation des conventions réglementées ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Renouvellement des administrateurs représentant les membres actifs ;
5. Renouvellement des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents ;
6. Confirmation des différents niveaux d'adhésion/ré-adhésion des membres adhérents ;
7. Pouvoirs pour les formalités ;
8. Questions diverses.

Projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après l'avoir revue, adopte la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2017 qui lui a été soumise.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2017, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et approuve les comptes de l'exercice écoulé, qui font ressortir un bénéfice de 99 716,17 € et les termes des différents rapports qui viennent de lui être présentés.
Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à la somme de 99 716,17 €, au report à nouveau en totalité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs représentant les membres actifs, à savoir :

- M. LAMIRAU (LAAS à Toulouse) ;
- M. PÂQUES (ESEO à Angers) ;
- M. LUCAS LECLIN (CEA LIST à Saclay) ;
- M. FIOCCHI (Institut Mines Télécom),

Ces mandats courront jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents, soit Messieurs LEIBOVICI et CITEAU, pour un nouvel exercice soit jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les différents niveaux d'adhésion/ré-adhésion, appliqués depuis le 1er juillet 2016, seront maintenus et appliqués aux adhérents en fonction de leurs effectifs à savoir :

- De 0 à 9 personnes : 700 € / 400 €
- De 10 à 49 : 900 € / 500 €
- De 50 à 99 (et incubateurs) : 1200 € / 700 €
- De 100 à 2000 : 1500 € / 900 €
- Plus de 2000 : 5000 € / 5000 €

L'assemblée générale donne d'ores et déjà tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins d'aménagement des montants d'adhésions et de ré-adhésions, en cas de baisse significative de l'offre (baisse des budgets d'intervention). Le Conseil d'Administration aura donc la possibilité de réduire les montants des adhésions/ré-adhésions

De même l'assemblée générale décide que le Conseil d'Administration pourra pour le cas où les coûts d'adhésion et de ré-adhésion seraient un frein important à l'utilisation du programme par les PME réduire le montant des cotisations pour l'ensemble des adhérents de la tranche concernée par la baisse

des cotisations annuelles; le Conseil d'Administration est d'ores et déjà autorisé à procéder aux remboursements des adhésions déjà versées et affectées par la diminution.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale vote le renouvellement des Commissaires au Compte titulaire et suppléant :

- Titulaire : KPMG audit Rhône Alpes Auvergne SAS
- Suppléant : KPMG audit Sud Est SAS

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.